Le chalutage profond est un mode de pêche qui permet aux spéculateurs de racler inlassablement les fonds marins au bulldozer. Cette technique est extrêmement destructrice.Mais elle est invisible… Elle est surtout portée par de puissants lobbies qui pratiquent la désinformation et exercent l'éternel chantage à l'emploi. Une recette efficace car ces méthodes suppriment plus d'emplois qu'elles n'en créeent. Les politiques tombent régulièrement dans cette nasse en n'imaginant même pas que pour continuer leurs activités, ces industriels ont besoin d'employés. Il est scandaleux de ne pas leur faire changer leurs pratiques halieutiques dégradantes à l'aune des multiples contraintes environnementales qui pèsent sur tout porteur de projet ou propriétaire de bien rural en termes de respect du milieu naturel et des espèces.

L'environnement est pillé. Les pêcheurs, privés de ressource, sont mis à pied et les ONG comptent les points d'une guerre qui désigne toujours la même victime: la biodiversité et à terme le même perdant: l'homme.

http://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/2015/03/19/biodiversite-l-assemblee-rejette-l-interdiction-du-chalutage-en-eau-profonde-678789.html

L'Assemblée Nationale rejette l'interdiction du chalutage en eau profonde

L'Assemblée nationale a refusé jeudi d'interdire, par 16 voix contre 12, le chalutage en eau profonde comme le proposaient les écologistes, Ségolène Royal plaidant pour des mesures européennes sur les divers types de pêche plutôt que seulement françaises.

AFP le 19/03/2015

Dénonçant *« une pratique de pêche qui représente un massacre pour la biodiversité, pour un gain économique très faible »*, la chef de file des députés écologistes sur le projet de loi pour la biodiversité, Laurence Abeille, a souligné combien son groupe mais aussi les associations environnementales étaient mobilisées. L'amendement proposé ne fixait aucune date d'application, la renvoyant à un décret du gouvernement.
Selon ses détracteurs, la pêche en grande profondeur ne concerne qu'une douzaine de navires français mais elle abîme les sols marins et fragilise des espèces menacées, comme les requins d'eaux profondes. La maintenir est *« une aberration »*, *« ne correspond pas à la loi sur la transition écologique et représente un très mauvais signe à la veille de la Cop21 »*, organisée à Paris en décembre, s'est exclamé Noël Mamère. Après avoir rappelé sa *« mobilisation »* contre cette pratique de pêche qui fait *« beaucoup de dégâts«* , et insisté sur sa *« pression très forte sur les instances européennes »,* la ministre de l'Ecologie s'est opposée à l'interdiction. *« S'il y a une interdiction unilatérale, cela ne s'appliquera qu'aux bateaux français, ce qui n'est pas acceptable pour la survie de la filière pêche, et cela pourrait freiner toutes les démarches au niveau européen pour réglementer la protection des écosystèmes marins pour toutes les filières de pêche »*, a notamment argumenté Ségolène Royal.

Sur ce *« sujet important qui concerne beaucoup d'élus du groupe »* socialiste, le chef de file des députés PS Bruno Le Roux a jugé *« pas possible de prendre au détour d'un amendement une position contraire à celle du gouvernement depuis 2010 »* en faveur du concept de pêche durable, et défendu *« un encadrement strict »* plutôt qu'une interdiction.
Favorable à titre personnel à l'interdiction d'une pratique de pêche qui *« n'a jamais été durable »*, la rapporteur Geneviève Gaillard (PS) a expliqué que la commission du Développement durable de l'Assemblée avait à l'inverse rejeté une *« interdiction brute de décoffrage »* au profit notamment de solutions alternatives et d'un plan pour les pêcheurs employés par les sociétés faisant du chalutage en eau profonde.

S'il a reconnu que *« le chalutage en eau profonde pose problème »*, le député UMP du Morbihan UMP Philippe Le Ray a affirmé que *« la France ne couvre que 20% de ses besoins en poissons »*, que *« les professionnels ne pêchent pas n'importe quoi »* et qu'une interdiction *« unilatérale mettrait gravement en difficulté le port de Lorient ».* Considérant que le blocage est *« uniquement un problème français autour de l'entreprise* ***Scapêche, flotte d'Intermarché »,*** l'UDI Bertrand Pancher a suggéré de *« faire confiance dans un premier temps aux acteurs »*, vu *« l'engagement de cette société de pêcher nettement moins en eau profonde »*.

Le Premier ministre Manuel Valls a écarté début décembre à Nantes une interdiction de la pêche en eaux profondes, même s'il a souhaité *« trouver un chemin avec l'appui des scientifiques »* contre *« le laisser-faire »*. La Commission européenne avait proposé en 2013 l'interdiction du chalutage profond, mais celle-ci a été finalement repoussée en décembre par les eurodéputés, qui se sont contentés d'encadrer ce type de pêche.